

Séance d'Ouverture de la Conférence

Le 21 mai 1999, à 9 heures, Monsieur António Almeida Santos, Président de l'Assemblée de la République du Portugal, a déclaré ouverte la Conférence, qu'il a présidée.

Le **Président Almeida Santos** (Portugal) a salué et souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a souligné l'importance croissante de la Conférence des Présidents en tant que forum de rencontres et de débat d'idées.

Le Traité d'Amsterdam reflète la nouvelle position selon laquelle l'Union européenne ne peut plus être conçue et construite sans les Parlements des États membres. La participation active de ces derniers est aujourd'hui une exigence pour l'approfondissement et l'élargissement de l'Union, puisque les Parlements sont les organes de souveraineté qui représentent les citoyens avec le plus de légitimité. Le Parlement Européen doit lui aussi jouer un rôle plus important dans les avancées de l'Union européenne, de manière à donner toute son expression au concept de citoyenneté européenne, qui est peut-être l'innovation la plus prometteuse dans l'organisation de l'Europe du futur.

Une "rébellion" s'impose contre les situations de fait d'origine bureaucratique. Il a été possible, jusqu'à aujourd'hui, sans grands soubresauts collectifs, de mettre en commun des pans de plus en plus importants de la souveraineté des États nations, hérités du XVIII^e siècle, mais rien ne nous garantit qu'il sera tout aussi facile, à l'avenir, de surmonter l'État nation lui-même.

La globalisation même du processus politique pourrait bien tendre inévitablement à réduire le monde à un seul monde et les États qui le composent à un seul et même super-État. Ce processus pourrait s'avérer aussi exaltant que l'utopie qui lui a servi de base, mais il le sera d'autant plus que nous pourrions contrôler politiquement et psychologiquement le processus des transformations correspondantes. En revanche, si nous nous laissons prendre par surprise, nous serons condamnés à des convulsions sociales, politiques, voire même militaires, que nous aimerions pouvoir considérer comme définitivement écartées.

Les thèmes sélectionnés pour cette conférence pourraient bien ne pas tenir dans le temps d'une seule réunion s'ils devaient faire l'objet d'un traitement exhaustif, mais leur justification est telle que leur choix était incontournable. Rien ne nous empêche d'ailleurs de reprendre leur discussion lors d'une prochaine occasion. Le processus de globalisation est en train d'affecter tout particulièrement la démocratie représentative et l'institution parlementaire. Il est donc tout naturel que ce fait nous occupe et nous préoccupe, comme nous le rappellera brillamment le Président Trillo-Figueroa.

La loi, acte de gouvernement par excellence, traverse également une crise de dévalorisation normative et un processus de désobéissance généralisée. Rien de plus naturel donc que les responsables de son élaboration s'interrogent sur les raisons de ce phénomène et sur les manières de le corriger ou de l'éviter. Notre collègue Luciano Violante se montre particulièrement sensible à la nécessité de

nous occuper de ce thème ; je me joins à lui dans cette préoccupation lucide et constructive.

Les Parlements fonctionnent en régime de porte ouverte – ils sont le plus exposé des organes de décision. D'où leur sujétion à un jugement critique permanent de la société civile filtré, quand il n'est pas induit, par les médias. C'est sur ce phénomène que le Vice-président Haselhurst attire notre attention, en nous invitant à approfondir les difficultés que doivent affronter les Présidents dans ce domaine. S'il ne s'agit pas d'avoir moins d'information, n'est-ce pas la nécessité de plus d'information qui est en cause, y compris de plus d'information diffusée par les Parlements eux-mêmes?

Pour toutes ces raisons et d'autres, la coopération interparlementaire, d'ailleurs stimulée par le Traité d'Amsterdam, est une nécessité vitale pour la santé de l'institution parlementaire. Au niveau bilatéral, certes, mais aussi, dans l'espace européen, au niveau de l'Union elle-même. Nos rencontres sont un bon exemple de coopération bilatérale, mais nous ne sommes pas condamnés à ce qu'elles soient le seul. Ce thème ne pouvait donc pas être exclu de notre ordre du jour. Vous conviendrez tous certainement de la nécessité de renforcer notre coopération. Mais quels doivent en être les objectifs et l'étendue? Comment l'organiser? Selon quel modèle? Autant de questions auxquelles nous allons tâcher de répondre, à partir des excellents rapports des Présidents Heinz Fischer et Birgitta Dahl. Nous serons, car vous le serez aussi, à la hauteur de ces questions et de la responsabilité qu'elles impliquent.

Je tiens à remercier tout particulièrement les collègues qui ont accepté d'introduire les thèmes à débattre. D'autant plus que, nous le savons tous, ils nous ont habitués à la grande qualité de leurs interventions.